

King). Je veux ajouter, cependant, qu'il restera assez de mérite pour chacun de nous. La différence qui existe entre ceux qui ont préconisé cette mesure, à qui il faut reconnaître le mérite de l'avoir fait, et le premier ministre actuel du Canada, c'est que grâce à son bon jugement, celui-ci a su agir au moment opportun, rendre la mesure à point et nous la présenter.

M. MacNICOL: Il ne faut pas oublier qu'elle a déjà été soumise à la Chambre.

M. ROEBUCK: Mais sans succès.

M. MacNICOL: Elle y a déjà été adoptée.

M. ROEBUCK: L'honorable député aurait été bien avisé de ne pas mentionner qu'elle a déjà été adoptée.

M. MacNICOL: J'en suis fier.

M. ROEBUCK: Peut-être; mais elle a été présenté à un moment où l'honorable député aurait dû savoir qu'elle ne pouvait avoir de succès telle qu'elle était alors présentée, puisqu'elle était inconstitutionnelle et qu'on la savait telle au moment de sa présentation, à la veille d'élections générales. Ne cherchons pas à discuter mais reconnaissons le mérite de tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette mesure; il y en a assez pour tout le monde.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) nous a dit bien haut et sur un ton dogmatique que le coût de cette mesure retomberait sur le consommateur. Malgré tout le respect et la considération que j'ai pour lui, je dois m'opposer à cette opinion, sinon en entier, du moins en partie. La même opinion a été émise par un témoin au comité; celui-ci a énuméré les différents services sociaux que son entreprise devait assurer, tels que la protection contre les accidents, la prévention des accidents, les indemnités en cas de maladie et autres du même genre. Il a dit qu'il avait fait entrer ces frais dans le prix au consommateur. C'est ce que j'ai refusé de croire alors, et je lui ai demandé s'il n'était pas vrai que toutes ces œuvres d'amélioration sociale qu'il avait créées dans cette collectivité restreinte avaient suffi à leurs propres dépenses. Il a aussitôt rectifié sa déclaration et répondu dans l'affirmative. Il a dit que les frais de son assurance contre les accidents, de secours de la maladie, du soin de son personnel, et le reste, n'avaient pas entièrement été mis au compte des consommateurs, et que ces œuvres avaient fait leurs frais. Il est vrai que c'est au consommateur qu'il faut en fin de compte s'adresser. Mais en calculant le coût de cette mesure pour le consommateur, il faut ajouter ce qui sera prélevé des salaires par tout le Dominion, et, d'un autre côté, n'oublions pas que la classe ouvrière sera plus heureuse et

se sentira plus en sûreté. Naturellement, la somme globale sera considérable—je ne crois guère que l'on en fasse porter le coût au consommateur, en dernière analyse; mais personne ne le sait.

On a dit que cette concession faite aux ouvriers aura pour unique résultat de nouvelles demandes. Je suppose que les ouvriers ne sont pas faciles à contenter, comme le reste des humains, et j'imagine qu'après cette concession, on en réclamera d'autres. Mais les honorables députés doivent se rappeler que nous avons des lois relatives aux accidents du travail. On nous a fait de nouvelles demandes, mais il n'y a pas eu d'excès. Je mentionnerai les pensions de vieillesse, les allocations aux mères, et les mesures de secours. Certes, si le fait d'accorder quelque chose sous forme d'œuvres d'amélioration sociale augmente les demandes faites au Parlement, nous aurions déjà été accablés. Mais pourquoi prévoir de plus grandes difficultés en résistant à des empiétements déraisonnables sur ce fonds que nous en avons eu à résister à des demandes exagérées dans les divers domaines que j'ai mentionnés? Il pourrait y en avoir davantage. Naturellement, nous recevrons encore des demandes. J'espère que nous pourrons, avec le temps, satisfaire quelques-unes de celles qui s'avèreront raisonnables.

J'ai à la main un télégramme que m'a envoyé la Seamen's Union. Il ressemble quelque peu à celui que l'honorable député de Cap-Breton-Sud a lu. De concert avec mon honorable collègue, j'aurais voulu que ce groupe, ainsi que les arrimeurs, et bien d'autres, eussent été inclus dans ce bill. La raison pour laquelle ils en ont été exclus est que ce sont des ouvriers saisonniers. Je comprends. Les fonctionnaires du ministère, ceux qui ont étudié le bill, ont cru que l'inclusion de ces ouvriers eût compliqué la mesure de beaucoup, et ils ont jugé préférable, dans les circonstances, de procéder prudemment au lieu de nuire à tout le bill en allant trop loin en une seule fois.

Mais le bill contient des dispositions qui peuvent lui donner plus de portée plus tard. Le comité consultatif et la commission peuvent prendre des mesures qui étendront l'application du bill en temps opportun à ces ouvriers et à d'autres maintenant exclus. Quoi qu'il en soit, c'est un excellent début, comme l'a dit quelqu'un, un début qui nous permettra de faire beaucoup de bien d'année en année. Et, naturellement, cette loi sera améliorée.

Autre question dont on n'a rien dit lors de la discussion du projet de résolution. Ce bill serait, de la part du Parlement, un aveu